

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **10 juin 2013**

Décision n° **B-2013-4254**

commune (s) :

objet : Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits et outillages spécifiques et réalisation de prestation de maintenance sur les équipements des véhicules hydrocureurs de marque RIVARD - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée sans mise en concurrence avec l'entreprise Rivard

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 juin 2013

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Domenech Diana, Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Kimelfeld, Philip (pouvoir à Mme Besson), Arrue, Barge, Passi, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih (pouvoir à M. Darne J.), M. Julien-Laferrrière.

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 10 juin 2013**Décision n° B-2013-4254**

objet : **Fourniture de pièces détachées, accessoires, produits et outillages spécifiques et réalisation de prestation de maintenance sur les équipements des véhicules hydrocureurs de marque RIVARD - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure adaptée sans mise en concurrence avec l'entreprise Rivard**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits et outillages spécifiques et réalisation de prestation de maintenance sur les équipements des véhicules hydrocureurs.

Les fournitures objet de ce marché sont les suivantes :

- pièces détachées équipant les différents matériels désignés en objet,
- outillages spécifiques nécessaires à l'entretien et à la réparation de ces équipements,
- produits divers nécessaires à l'entretien et à la réparation des équipements.

Des prestations de service, objet de ce marché, concernent les prestations ponctuelles d'interventions associées à la fourniture de pièces détachées.

Une procédure adaptée sans publicité préalable et sans mise en concurrence a été lancée en application de l'article 146 du code des marchés publics, dans les conditions décrites à l'article 144 II 3° dudit code, pour l'attribution du marché relatif à la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits et outillages spécifiques et réalisation de prestation de maintenance sur les équipements des véhicules hydrocureurs. Ces pièces détachées, certifiées d'origine, sont fournies par la société RIVARD qui est le constructeur exclusif de ces équipements. La société a fourni une attestation justificative de ses droits d'exclusivité.

Le marché est un marché à bons de commande, conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporte un engagement de commande minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum de 390 000 € HT, soit 466 440 € TTC pour la durée du marché.

Les prestations font l'objet d'une procédure adaptée sans publicité préalable et sans mise en concurrence, conformément à l'article 146 du code des marchés publics, dans les conditions décrites à l'article 144 II 3° dudit code, la Communauté urbaine agissant en qualité d'entité adjudicatrice.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande d'une durée de 4 ans ayant pour objet la fourniture de pièces détachées, accessoires, produits et outillages spécifiques et réalisation de prestation de maintenance sur les équipements des véhicules hydrocureurs de marque RIVARD pour un montant minimum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC et maximum de 390 000 € HT, soit 466 440 € TTC et tous les actes y afférents, conformément à l'attribution du représentant de l'entité adjudicatrice.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire chaque année au budget annexe de l'assainissement - exercices 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 - comptes 6063 et 61551 de la section de fonctionnement - opération n° 2P19O2181.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juin 2013.